

CAR 6 Janvier 2015

PRESENT(E)S CME : G BENOIT, A BUISINE , A GERVAIS, P LEGMANN, M MARCHAND, C RICHARD.

CMEL : A LUCIANI

DEFIP : Carine CHEVRIER, Didier FRANDJI, C BOUSQUET-BERARD, D MANACH, D MARCHAL,

DOMU : D LE STUM, N TARIGHT.

Excusés : C BOILEAU, B CRICKX, M ZERAH,

INFOS DIVERS :

Le décret de la loi Duflot sur la détermination des conditions de cession des terrains des établissements publics de santé, dans le cadre de programmes de construction de logements, a été publié : du fait de la situation financière de l'APHP la décote est plafonné à 30% de la valeur vénale.

La négociation avec la Mairie de Paris est presque achevée pour le prix de SVP, avec une vente au premier trimestre 2015 et peut-être un premier versement en 2015.

Plusieurs mesures publiées fin 2014 conduiront à une diminution des recettes :

- la facturation du BHN en B aura un impact d'environ 2,8 M€
- l'annulation de la dette de la caisse primaire de Polynésie (5,4 M€) sera normalement compensée par des MIGAC mais annonce de la baisse du tarif de remboursement pour ces patients par passage du remboursement au TJP au GHS (perte 6 à 7 M€/an).

Pour les PHRC des 4.5 M€ attendus seulement 2,5 M€ ont été perçus.

STRATEGIE PATRIMONIALE :

Le patrimoine foncier de l'APHP, implanté sur 24 départements, est très étendu. Il se compose d'un domaine hospitalier qui représente 40 % de sa surface foncière dont 88% en IDF, et d'un domaine non hospitalier qui représente 60 % de sa surface et comprend des immeubles de logements, des commerces, des terres agricoles,....

41 bâtiments ou partie de bâtiments sont classés « Monuments historique » et 60 sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

La valorisation du patrimoine est mobilisée pour :

- 1) le financement de l'investissement
- 2) la contribution à l'équilibre d'exploitation.

Financement de l'investissement

Sur la période 2010-2014, les cessions de patrimoine foncier et immobilier se sont élevées à 170 M€ (dont près de 100 M€ issus de la vente du domaine hospitalier (Broussais, îlot des marinières pour 40 M€, Hôtel Miramion pour 35M€, phase 1 de la ZAC Paris Rive Gauche pour 21 M€). Le PGFP 2014-2019 prévoit un montant de cessions de 225 M€ hors celles destinées à financer le projet Hôtel-Dieu.

Pour le domaine hospitalier des cessions sont déjà engagées, pour financer l'investissement dans le cadre du plan 2014-2019 parmi lesquelles se trouvent: Corentin Celton, Saint Vincent de Paul, emprises sur les sites TENON et Trousseau. D'autres opérations, comme Charenton ou Ivry sont à l'étude.

Pour le domaine non hospitalier les cessions concernent :

- des lots de logements diffus. Actuellement la politique est structurée dans le cadre du rapport Renaudin (15 immeubles fléchés représentant 178 logements). Une réflexion est en cours sur une possible extension du périmètre.
- Des terres agricoles, bois et forêts : les biens dont la valeur n'offre pas d'évolution prévisible sont cédés alors que ceux susceptibles de voir leur valeur augmenter sont conservés.

Contribution à l'équilibre d'exploitation

L'APHP met à disposition de tiers des entreprises foncière ou des locaux (près de 190000 m² de locaux, hors cafétéria, et 97000 m² de foncier). Plus de 70% de ces locaux ne font pas l'objet d'une redevance mais d'un simple remboursement des charges induites par l'occupation.

Les recettes annuelles tirées de ces mises à disposition sont estimées à 3,8 M€.

Des mesures devraient être mise en place au cours du premier trimestre 2015 comme : l'établissement d'une grille tarifaire adaptée aux différentes zones géographiques, une clarification du seuil au-delà duquel la DEFIP se porterait signataire et des conventions types.

La politique de cession s'accompagne du souci de maximiser la valorisation des biens avec une démarche auprès des communes (modifications/révision des PLU), une mise en concurrence systématique (si la commune n'est pas acheteuse), un accompagnement externe pour les opérations complexes.

Les participants comprennent la nécessité de financer l'investissement mais s'interrogent sur l'ampleur des cessions (170 M€ de 2010 à 2014 et 225 M€, hors Scipion, de 2014 à 2019) par rapport au patrimoine de l'APHP. En effet, si les chiffres réalisés sur la période 2010-2014 semblent relativement modestes (par exemples pour les logements : 59 logements sur 2700 existants), le total des cessions 2014-2019 sera d'une ampleur plus conséquente. Les représentants de la DEFIP nous ont indiqué que la valeur du patrimoine de l'APHP n'était estimée et qu'il ne pouvait donc pas être répondu à la question.

Suivi Infra-Annuel Fin Novembre 2014 :

L'augmentation du nombre de passages aux urgences (+11000) est uniquement liée à l'activité pédiatrique (+5.97%) alors que les passages adulte régressent légèrement – 0.89%.

L'activité d'hospitalisation sur les séjours de 1 nuit et plus progresse de 1% mais est en deçà de la cible (-0.6%) et 10 GH sur 12 n'atteignent pas leur objectif.

La cible pour l'hospitalisation partielle progresse de 2.9% et dépasse la cible (+ 0,4%). Tous les champs de l'ambulatoire sont concernés mais l'objectif n'est pas atteint pour 9 GH sur 12.

L'activité de l'HAD voit le nombre de journées valorisées diminuer de 6.2%.

Le nombre de consultations diminue légèrement par rapport à 2013 (-0.8%).

Sur le plan financier l'écart à la cible est de – 22 M€ (-18 M€ si l'on corrige le défaut d'exhaustivité) et 3 GH seulement dépassent leur objectifs.